

**QUÉBEC**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**NO : R-3814-2012**

**DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT  
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE  
TARIFAIRE 2013-2014**

---

**HYDRO-QUÉBEC**  
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOUMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ**  
(ci-après « AQCIE »)

et

**LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC**  
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

---

### **DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ**

---

**LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE  
QUI SUIT :**

**I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :**

**A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :**

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts d'une cinquantaine d'importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient des tarifs « L » et « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 **TWh** d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**.
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

**B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :**

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 15 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

**C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :**

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement des tarifs d'électricité et des conditions de service est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif « L » ou au tarif « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* ».

12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

**II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :**

14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants parmi ceux qui sont énumérés à la pièce B-009, HQD-1, document 2 :

- a) La mise à jour des taux relatifs à la dette.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest, avocat et économiste.

- b) La stratégie d'approvisionnement, notamment l'intégration de l'énergie éolienne.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest.

- c) Les charges d'exploitation et les efforts d'efficience du Distributeur.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest.

15. Les intervenants comptent traiter également des enjeux suivants qui ne sont pas spécifiquement énumérés à la pièce B-009, HQD-1, document 2 :

- a) Les dépenses nécessaires à la prestation du service et la justesse des prévisions des revenus requis en regard de leur évolution au cours des dernières années.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest.

- b) L'impact des changements organisationnels impliquant le Distributeur sur les dépenses nécessaires à la prestation du service.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest.

- c) La prévision des ventes et des revenus du Distributeur.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest.

- d) L'augmentation tarifaire proposée à l'égard de la deuxième tranche du tarif M.

Ils feront entendre sur cette question un expert qui adressera à la Régie des propositions pour améliorer, eu égard notamment au contexte d'approvisionnement actuel, l'impact de la stratégie tarifaire qui affecte particulièrement la clientèle de ce tarif, en vue de répondre à la préoccupation indiquée par la Régie à cet égard au paragraphe 13 de sa décision D-2012-058.

- e) L'abrogation proposée du tarif LD.

---

Ils feront entendre sur cette question leurs analystes Pierre Vézina et Luc Boulanger.

**III. BUDGET:**

16. L'AQCIE et le CIFQ joignent à leur demande leur budget de participation préparé conformément aux dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants 2012* et demandent remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

**IV. TRADUCTION**

17. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment.

**V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS**

18. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

**Me Pierre Pelletier**

2843, rue Des Berges,  
Lévis (Québec) **G6V 8Y5**  
Téléphone : (418) 903-6886  
Télécopie : (418) 650-7075  
Courrier électronique : pelletierpierre@videotron.ca

**POUR CES MOTIFS, l'AQCIE et le CIFQ DEMANDENT À LA RÉGIE DE :**

**ACCUEILLIR** leur demande d'intervention;

**RÉSERVER** leur droit de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Lévis, le 20 août 2012

**(s) Pierre Pelletier**

PIERRE PELLETIER  
Procureur de l'AQCIE et du CIFQ